

**Les filles LACHENAIS de Saint-Domingue,  
issues d'un « sang-mêlé » de la Martinique.**

**Pierre BALDY et le « préjugé colonial »**

*Bernadette et Philippe Rossignol*

Pierre BALDY, né en 1742 aux Cayes de Jacmel, fils d'un père né en Languedoc et décédé en 1750, était passé en Europe en très bas âge <sup>1</sup>, y était devenu gendarme de la garde du roi puis avait obtenu en 1767 un congé du Prince de Soubise « *pour aller à Saint-Domingue vaquer à ses affaires* ». Il partit de Bordeaux pour Saint-Domingue le 22 juin 1767 sur « Le Courageux » <sup>2</sup>. Il y épousa la demoiselle Louise Adélaïde BOURJOLI. Quand tous deux recueillirent les successions de leurs pères et mères, il demanda, en raison de « *sa qualité de gendarme, sa bonne conduite et son aisance* », une compagnie de milice, ce qui lui fut refusé, « *sous prétexte d'une prétendue alliance de son aïeul maternel avec une femme de sang-mêlé* ». Ce même aïeul, dit-il, était mort lieutenant de milice et pourtant cette « *opinion injuste* » de ses compatriotes persiste « *et par là il se trouve privé de partager avec eux aucune place, aucun honneur, aucune fonction publique* ».

« *Dans cet état d'humiliation* », il était parti pour France en juillet 1776 <sup>3</sup> préparer sa défense et l'avocat choisi, Voilquin, expose longuement, le 18 septembre 1777, les faits et les arguments et présente des preuves pour démontrer que l'accusation est fautive. En effet « *le préjugé colonial relativement aux familles des gens de couleur peut être regardé comme indestructible dans les colonies et ce serait compromettre l'autorité du Roy que de rendre un arrêt pour commander sur ce point à l'opinion publique si on ne cite pas en même temps des preuves évidentes d'une fautive imputation.* »

Les « preuves » apportées sont les actes paroissiaux de la famille, à commencer par l'extrait mortuaire de l'aïeul où il est dit lieutenant de milice, et le fait que le suppliant « *a été reçu dans les gendarmes dans aucune difficulté* ». « *Quoi ! le suppliant sera reçu gendarme, il aura joui de son état militaire auprès de la personne de Sa Majesté et il ne pourra remplir une lieutenance de milice bourgeoise à l'isle St Domingue ! L'idée en est trop révoltante pour croire quelle sera agréée d'un prince infiniment sage et vertueux.* »

Et l'avocat en profite pour pourfendre le « préjugé colonial » : « *ces préjugés populaires que l'ignorance et la faiblesse de certaines âmes facilitèrent dans le vulgaire stupide des états chrétiens ; les barbares sans connaissance des vrais principes condamneraient tout ce qui mènerait à dégrader leurs semblables et ceux avec lesquels ils commercent. Le christianisme et la puissance soumise à son empire doit donc avec bien plus de légitimité rejeter et proscrire des maximes qui blessent jusqu'à l'équité naturelle. L'état paraît même intéressé à bannir le préjugé dont le suppliant se plaint. Une multitude de citoyens entachés du préjugé en question occupe actuellement les habitations de nos îles : dans un moment de guerre, on refusera donc les secours de ces sujets ? Nos foyers passeront à*

---

<sup>1</sup> En fait il est arrivé à Bordeaux, venant du Port-au-Prince, sur le navire « La Gloire », le 31 août 1764, à 22 ans (F/5b/14).

<sup>2</sup> F/5b/40.

<sup>3</sup> F/5b/16, sur le navire « La Plaine de Léogane », arrivé à Bordeaux en provenance de Léogane le 9 juillet 1776 : Baldy, gendarme, Reculès Suzanne, Magnon Geneviève (deux de ses cousines) et autres personnes.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*nos ennemis parce qu'on aura dédaigné d'accepter leurs bras pour défendre les états du prince ? Dans une autre circonstance ces mêmes citoyens jouiront d'une certaine fortune, ils posséderont des talents supérieurs pour le commerce et la cultivation [sic] de nos propriétés dans les îles, ils désireront pour encourager leurs demeures et leur industrie des grades parmi leurs concitoyens. On les leur refusera. Alors ils passeront chez l'étranger avec leurs familles. N'est-ce pas là des pertes réelles pour l'état ? »* Puis il s'empresse d'affirmer que le suppliant ne fait pas partie de cette classe de population !

Il s'ensuit toute une enquête auprès de personnes ayant connu l'aïeul. Nous allons reprendre les témoignages recueillis en 1778 auprès d'anciens habitants sur Jean ou Jean-Baptiste LACHENAIS (aussi écrit LACHENÉ, LACHENET, LACHENAY, LACHENAYE), par M. Puy du Tour, major commandant pour le roi à Jacmel, à la demande de MM d'Argout et de Vaivre, gouverneur et intendant, pour les envoyer à Versailles, puis nous élaborerons la généalogie.

Ces témoignages concordent. Deux d'entre eux sont particulièrement détaillés :

Le sieur Nectoux est précis dans son rapport du 29 janvier : « *Le nommé La Chenaye* », décédé en 1753, « *était un mulâtre de la Martinique qui s'était soustrait à l'obéissance de son maître, du moins c'était l'opinion publique que les temps ont vérifiée. La première fois que je le vis, je le pris pour un grif tant il était brun &a. Cependant il se donnait pour mulâtre ; à l'époque de son arrivée en cette île, il s'y faisait appeler Janot.* » Son premier métier, exercé longtemps, était scieur de long. Il épousa « *une Européenne blanche, de Niort en Poitou, veuve d'un ouvrier d'Europe, blanc, appelé Tauzan* », qui était forgeron. « *Cette veuve était venue engagée. Sa misère, un autre motif, l'obligèrent d'épouser le nommé La Chenaye* ». Le mulâtre fit ensuite fortune et la nouvelle en parvint à son maître en Martinique. Un de ses fils vint à Jacmel, constata le fait et, indulgent, traita avec le mulâtre de sa parfaite tranquillité. Quand je suis arrivé en ce pays, les mulâtres étaient officiers des mulâtres, grifs et nègres et l'ont été plusieurs années et La Chenaye a été en effet lieutenant des mulâtres, grifs et nègres.

Le sieur Raffe ( ? signature peu lisible), arrivé aux Cayes en 1743 comme chirurgien chez M. Oudart, capitaine commandant, a « *fréquenté jusqu'en 1749 la maison de Mr La Chainay* ». Pendant ces 6 années « *je l'ai connu pour un honnête homme. Quant à sa couleur il n'y avait pas à s'y méprendre. Il était mulâtre et jamais il n'a démenti de son vivant son état. Il était alors sergent des mulâtres fantassins, les francs blancs montant à la cavalerie commandée par Mr de St Macarry et ceux qui étaient mésalliés montaient aussi à la queue de la cavalerie* ».

Ces deux témoins donnent ensuite des informations sur les trois filles de Jean Lachenay, leurs alliances avec « *des Blancs d'Europe* », et leur descendance en 1778 : « *Les enfants de feu Reculé et de feu Magnon ont toujours monté dans la compagnie des mulâtres, c'est notoire* »

Nous les verrons dans la généalogie qui suivra (référence : E 15).

Le gouverneur et l'intendant, en envoyant à Sartine ces témoignages, concluent : « *Il paraît que ces habitants sont persuadés que le Sr Baldy tient à une famille de sang mêlé et que ses parents ont été et sont encore reconnus aujourd'hui comme tels dans toute l'étendue du quartier de Jacmel.* » Ils suggèrent de « *renvoyer le Sr Baldy à se pourvoir à cet égard par-devant le Conseil supérieur du Port au Prince* » afin que les juges, après

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

enquêtes et lecture des pièces, puissent « se prononcer en connaissance de cause sur le véritable état de ce particulier. »

Baldy restera en France, s'établira à Pelissanne (Bouches du Rhône, 13) avec sa femme en 1777 <sup>4</sup> et sera nommé le 21 août 1782 secrétaire du roi près le parlement de Provence, ce qui entraîne la noblesse au premier degré. Il demande alors de faire enregistrer ses provisions et « autres titres qui constatent sa réception de secrétaire » au greffe des tribunaux de Saint-Domingue où il doit retourner pour régler « ses affaires domestiques » car « il lui importe d'être reconnu dans ce pays en sa qualité de secrétaire et d'y jouir des droits de noblesse et autres droits attribués à la dite charge. » Le 29 août 1784 Versailles écrit aux gouverneur Bellecombe et à l'intendant Bongars qu'ils peuvent ordonner l'enregistrement au conseil souverain de la charge de secrétaire du roi du sieur Baldy s'il présente l'original des provisions.

Voilà donc comment contourner le problème !

Baldy est bien retourné aux Cayes de Jacmel : il y est témoin à l'inhumation de Joseph Hugues le 10 janvier 1786 <sup>5</sup>. En 1788, à 42 ans, il repartait de Saint-Domingue pour Bordeaux <sup>6</sup>. Il rejoignit sa femme et ses filles à Pelissanne mais il mourut vers 1800 en un lieu inconnu de la famille : peut-être faisait-il partie des propriétaires retournés à Saint-Domingue pour récupérer leurs habitations et massacrés ? Ses deux filles auront droit en 1831-32 à l'Indemnité pour une habitation en indigo, coton et place à vivres et deux cafétérias, Le Bélvédère et Le Paradis, aux Cayes de Jacmel.

### L'origine martiniquaise de Jean LACHENAI

Il existait à la Martinique une famille DUBOIS de LA CHESNAYE qui fit face au même « préjugé ».

La voici d'après « Personnes et familles à la Martinique », GHC 124, mars 2000, p. 2809 (99-175), et les registres paroissiaux du Prêcheur :

Vincent DUBOIS écuyer sieur des AUNES

lieutenant d'une compagnie d'infanterie de milice du Prêcheur, recensé en 1677

o ca 1629/1632 Saint Gondran en Bretagne (Ile et Vilaine 35)

+ 11/11/1679 Le Prêcheur, environ 50 ans

(+) dans l'église au premier panneau du côté de l'évangile

x ca 1660 Barbe DEMOUSSEAUX, fille de Mathieu

o ca 1646 (18 ans au recensement du Prêcheur en 1664)

+ 1689/1692

d'où

1 Catherine DUBOIS

o ca 1663 Le Prêcheur (1 enfant de 13 mois en 1664)

x 13/10/1682 Le Prêcheur, Georges BLEAU, habitant du Prêcheur, fils de + Jacob, flamand, et + Marie PARY, brésilienne

2 Jean DUBOIS écuyer sieur de LA CHENAYE

o ca 1665 Le Prêcheur

+ 24/12/1725 Le Prêcheur ; habitant de l'anse Céron environ 60 ans, mort subitement ; il avait fait ses Pâques

---

<sup>4</sup> F/12/2756, secours aux colons réfugiés, Bourjoly veuve Baldy.

<sup>5</sup> GHC 134, février 2001, p. 3099.

<sup>6</sup> F/5b/17, août 1788, débarquement à Bordeaux sur le navire Le Reconnaissant venant de Jacmel de deux passagers, le sieur Baldy, habitant de Jacmel, 42 ans, et Agathe Carrière, 8 ans.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- x 05/02/1692 Le Prêcheur, Toinette AMBARD, fille de + Etienne (Honoré au premier mariage en 1679 ; Honoré dit SAINT ÉTIENNE, o Cassis en Provence, d'après Personnes et familles) et Marie
  - o ca 1657/1659 Le Prêcheur
  - + 08/05/1739 Le Prêcheur ; Antoinette, mulâtresse, femme de Jean Baptiste Dubois ; 80 ans
  - ax 23/11/1679 Le Prêcheur, Jacques MOISSON, maître tailleur de pierres, fils de + Nicolas, habitant du Prêcheur, et Marie MARIETTE
    - o ca 1658 Le Prêcheur
    - + 08/12/1690 Le Prêcheur

d'où au moins :

### 2.1 Jean DUBOIS

- o 02 b 14/07/1693 Le Prêcheur

### 2.2 Marguerite DUBOIS

- x 13/01/1720 Le Prêcheur, Jean DUPRÉ, fils de Jean et Marie Angélique Dieudonnée MAURANDAY [MORANDAIS]
  - o Capesterre de la Guadeloupe

### 3 Pierre DUBOIS écuyer sieur de LA CHENAYE

o ca 1680

+ 08/04/1720 Le Prêcheur ; cabaretier au quartier de l'anse Céron, environ 40 ans

x 17/09/1703 Le Prêcheur, Luce MOISSON, fille de + Jacques et Toinette AMBARD

o 27 b 28/03/1683 Le Prêcheur

+ 28/10/1725 Le Prêcheur ; veuve de Pierre Dubois Lachenay, environ 42 ans

d'où :

### 3.1 Jean Baptiste DUBOIS

o 11 b 21/04/1702 Le Prêcheur

### 3.2 Pierre DUBOIS

o 16/01 b 10/02/1709 Le Prêcheur

### 3.3 Vincent DUBOIS

o 31/05 b 14/06/1711 Le Prêcheur

### 4 Barbe DUBOIS

b 12/06/1672 Le Prêcheur

+ /1677

### 5 Madeleine DUBOIS

b 05/01/1675 Le Prêcheur ; avait été ondoyée en danger de mort

x 08/11/1689 Le Prêcheur, Thomas GOURE, fils de Barthélemy et Françoise COLIZANT

o ca 1676 (23 ans au mariage) paroisse Saint Germain dans le fauxbourg de Rennes

« *Le Conseil souverain de la Martinique rejeta la demande d'enregistrement des titres de noblesse des deux frères DUBOIS de LA CHENAYE parce qu'ayant épousé des mulâtresses* »<sup>7</sup>. Or rien n'indique « la couleur » dans les actes paroissiaux du Prêcheur, sauf l'acte d'inhumation en 1739 d'Antoinette AMBARD, femme de Jean Dubois (1) et belle-mère de Pierre Dubois (3).

Jean LACHENAIS, d'après son acte de mariage aux Cayes de Jacmel en 1716, serait né à Sainte-Luce (Martinique) vers 1663, fils du sieur Jean Lachenais et de dame Charlotte.

---

<sup>7</sup> Personnes et familles à la Martinique au XVIIe siècle, J. Petitjean Roget et E. Bruneau-Latouche.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Il n'y a pas d'autre famille LA CHENAYE à la Martinique au XVIIIe siècle que celle issue de Vincent Dubois, lequel avait bien deux fils dont l'un aurait pu passer à Saint-Domingue transiger avec Jean Lachenaye.

D'après les dates ce dernier pourrait être un fils naturel de Vincent, né avant son mariage avec Barbe Demousseaux bien que Sainte-Luce soit à l'extrême sud de la Martinique, bien loin donc du Prêcheur qui est proche de Saint-Pierre.

C'est donc sous toutes réserves que nous mentionnons cette famille La Chesnaye de la Martinique.

### La descendance de Jean LACHENAIS

Nota : le registre des Cayes Jacmel (1715-1794 -lacunes 1787-1793-) est collationné jusqu'en 1777 : c'est la copie tardive faite alors du registre original perdu. L'orthographe des noms de personnes et de lieux est donc parfois... approximative.

#### 1 Jean (ou Jean Baptiste) LACHENAIS

habitant des Cayes de Jacmel

o ca 1663 **Sainte-Luce, Martinique**, fils du sieur Jean Lachenaïs et dame Charlotte (cité au Cm, E 15)

+ 25 (+) 26/10/1753 (ou 1752, la copie des actes est en désordre) Les Cayes de Jacmel, Notre Dame de l'Assomption ; environ 90 ans, lieutenant de milice, habitant sur ses terres de cette paroisse

(+) dans l'église sous son banc, au son des cloches

Cm Me Pinard, Les Cayes, 22/02/1716 (E 15)

x 24/02/1716 Les Cayes de Jacmel, Marie Catherine THOREAU (écrit aussi TOREAU ou TAUREAU), fille de Philippe et dame Élisabeth SOLIN (d'après l'acte de mariage) en réalité fille de Jacques THOREAU et Elisabeth JOUSLIN (x 17/01/1689 Niort Saint André)

o ca 1687 **Niort** évêché de Luçon, paroisse Saint-André (Deux-Sèvres, 79)

o 27 b 28/02/1691 Niort, Saint André ; p Michel Auzanneau ; m Claude Catherine Hugueseau

+ 15 (+) 16/02/1754 Les Cayes de Jacmel, Notre Dame de l'Assomption ; décédée en son domicile, environ 66 ans (nommée Marie Catherine Thomas) ; signature : Maignon, gendre

ax Louis RENAUDIN (d'après le Cm, E 15) ou RAYMON (d'après l'acte de mariage) ou TAUZAN (d'après le témoignage de Nectoux), forgeron

#### 1 Jean LACHENAIS x 1716 Marie Catherine THOREAU

#### 1 Marguerite LACHENAIS

o 23/08 b 24/10/1717 Les Cayes de Jacmel ; p François de Causay (peu sûr) ;

m Marguerite de Sanglier (nota : l'acte de baptême étant entre un acte du 14/01/1717 et un autre du 24/05/1717, il faut peut-être comprendre o 23/08/1716 b 24/03/1717 : ce qui serait « l'autre motif » obligeant le mariage)

+ 1778/

ax 03/02/1733 Les Cayes de Jacmel, Jacques **BALDY**, habitant dans les hauteurs (A 15) fils de Pierre et Anne BARRAT, demeurant en la paroisse de « **Saint Félix** diocèse de Laudève en Boyardos » (Saint-Félix-de-Lodez ou Saint-Félix-de-L'Héras, diocèse de Lodève, dans l'**Hérault**)

+ 1748/1751

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

bx 23/01/1758 Les Cayes de Jacmel, Pierre Charles **AVRIL POITIER**, quarteron habitant aux Cayes (E 15) fils de Jean Baptiste Pierre Avril Poitier et + Marie DROUET (nom de la mère oublié dans l'acte de mariage ; le premier mari de Marguerite est appelé Jacques Hardy mais elle signe Lachenais Baldy)

o 07/06/1727 cérémonies du baptême suppléées 18/08/1736 Cayes Jacmel, après le décès de sa mère, en même temps que ses frères et sœurs, Marie Catherine o 04/11/1725, Jean Baptiste Pierre o 13/02/1729, Antoine o 07/03/1732 + 1778/

en 1778 un fils Poitier qui vit avec son père et sa mère, mais pas aux Cayes Jacmel (E 15)

d'où :

1a.1 Jean Jacques BALDY

chirurgien sur navire marchand de La Rochelle (E 15)

o et ondoyé 02/11 b 22/12/1734 Cayes Jacmel ; p Jean Baptiste Lachenais ; m Geneviève David

+ / bien avant 1778 La Rochelle (E 15)

1a.2 Jacques Philippe BALDY

o 11/11/1737 b 06/01/1738 Cayes Jacmel ; p Jacques Chambly, habitant au Saltrou, quartier de cette paroisse ; m Marie Catherine Taureau

+ 1778/ (alors à Saint-Domingue) (E 15)

1a.3 Marguerite BALDY

o 08/10/1739 b 27/11/1740 Cayes Jacmel ; p Louis Boissière ; m Anne Bollard

1a.4 **Pierre BALDY**

gendarme de la garde du roi /1770 ; habitant des Cayes Jacmel ; secrétaire du roi au parlement de Provence 07/09/1782 ; chevalier de Saint Louis

o 29/07 b 15/12/1742 Cayes Jacmel ; p Pierre Boinot ; m Geneviève Lafosse, de cette paroisse

+ ca 1800 « décédé depuis environ 19 ans dans un lieu inconnu » (! 1819 au mariage de sa fille)

x 03/09/1770 Cayes Jacmel, **Louise Adélaïde BOURJOLY**, 14 ans, fille de + Pierre et Marie Catherine THOMAS sa veuve (bx 02/01/1774 Cayes Jacmel, Jean RAIMOND, de la paroisse d'Aquin, fils de + Pierre et dame Marie BECASSE)

o 22/08 b 09/11/1756 Cayes Jacmel

+ 10/03/1832 Pelissanne (Bouches du Rhône, 13) ; environ 78 ans, veuve de Monsieur Pierre Baldy ancien secrétaire du Roi, domiciliée à Pelissanne depuis de longues années, décédée dans sa maison de campagne en cette commune à l'extrémité extérieure de la rue Saint-Roch

(F/12/2756, secours aux colons)

voir ci-après « **Les BOURJOLY** »

d'où au moins :

1a.4.1 Pierre François Casimir BALDY

en 1784 parrain de sa sœur Zoé ; en 1792 représente le parrain de Théotiste et signe

+ /1832 (pas cité dans l'Indemnité)

1a.4.2 Marie Fortunée Zoé BALDY

o 29 b 30/03/1784 Pelissanne (13) ; p noble Pierre François Casimir Baldy « qui n'a pas encore fait sa 1<sup>ère</sup> communion, a obtenu la permission de Mr l'abbé Redortier, vicaire » ; m « dame Marie Catherine Toma (sic) épouse Raymond habitant au cartier Cayes de Jacmelle isle St Domingue, sa grand-mère »

représentée par dlle Marie Élisabeth Perrinet

+ 1832/

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

d'où un enfant naturel mort né le 27/02/1823 à Pelissanne, maison de campagne de la mère sur le chemin de Lambesc

### 1a.4.3 Adélaïde Baptistine Théotiste BALDY

o 08 b 10/02/1792 Pelissanne (13) ; p Jean Baptiste Raymond représenté par Casimir Baldy ; m Catherine Fromentein Labrousse

+ 15 d 16/06/1874 Pelissanne, veuve, 82 ans

x 11/08/1819 Pelissanne, Antoine **RONDON**, instituteur, domicilié à Mallemort, fils de Jean Joseph, propriétaire agriculteur, et Jeanne ISOARD, demeurant à Lambesc

o 12/02/1794 (24 pluviôse II) Lambesc (13) + 1832/1874

d'où postérité (voir Geneanet)

### 1a.5 Alexandre Jacques dit Claude BALDY

o 06/01/1745 ; b 27/03/1746 Cayes Jacmel ; p Claude David Galan ; m Geneviève Massé Galan

+ 26/02/1750 Cayes Jacmel ; Claude, environ 5 ans (cf. prénom du parrain)

### 1a.6 Marie Catherine BALDY

o 17/10/1747 b entre le 23/10 et le 24/11/1748 Cayes Jacmel ; p Jacques Baldy ; m Catherine Lachenais

+ 03/01/1751 Cayes Jacmel ; 3 ans (Anne Catherine)

### 1b.1 Pierre François AVRIL POITIER

o 28/02/1755 (donc avant le mariage) cérémonies de baptême suppléées 06/05/1757 Cayes Jacmel ; mère dite veuve Baldy ; p Jean Denis Carton, notaire et habitant ; m dame Geneviève Lachenais veuve du sieur Bernard Maignon, habitante de la paroisse des Cayes

### 1b.2 Pierre Joseph AVRIL POITIER

o 04/12/1759 b 14/03/1760 Cayes Jacmel ; p Joseph Reculé ; m dame Marie Catherine Lachenay épouse du sieur Reculé, habitante de Jacmel

+ 1778/

## 2 Marie Catherine dite Marion LACHENAIS

b 01/02/1720 Les Cayes de Jacmel ; fille de Monsieur Jean Lachenais, habitant de cette paroisse et Marie Catherine Taurau ; p M. Jacques Hambly, habitant ; m Marie Maurice Moutard

+ 1778/

x 30/06/1739 Les Cayes de Jacmel, Joseph **RECUÉ**, demeurant depuis quelques années sur cette paroisse, fils de Jean Baptiste, marchand de La Rochelle, et Anne HERYER ( ?)

dit habitant de Jacmel en 1760

o **La Rochelle** paroisse Saint Sauveur

d'où 4 garçons et 3 filles en 1778 (E 15). Si nous identifions les garçons nous ne savons pas auxquelles des 4 filles s'appliquent les informations données (une mariée, une décédée et une ayant quitté la colonie ; la quatrième est morte dans l'enfance) :

### 2.1 Pierre RECUÉ

dit Popote ; a péri en mer avant 1778 (E 15)

o 01/07 b 15/08/1742 Cayes Jacmel (parrain et marraine oubliés dans l'acte)

+ /1778

### 2.2 Louis Marie RECUÉ

dit Miniot ; vivant aux Cayes de Jacmel en 1778 (E 15)

o 30/11 b 13/12/1744 Cayes Jacmel ; p Louis Julien Lebled ; m Marie Catherine Leduc

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### 2.3 Anne REculÉ

o 04/03 b 26/08/1747 Cayes Jacmel ; p Jean Baptiste Thomas ; m Geneviève Lachenais Maignon

? x **MICHAUT**, forgeron blanc, du Berry (E 15)

+ /1778 « dans le commerce » (E 15)

sans postérité (E 15)

### 2.4 Marguerite REculÉ

b 21/06 b 23/10/1748 Cayes Jacmel ; p Louis Boissier ; m Marguerite Baldy

+ Jacmel /1778 (E 15)

### 2.5 François REculÉ

vivant à Jacmel en 1778 (E 15)

o 27/06/1750 b 14/06/1751 Cayes Jacmel ; p François Poupin, du Fond des Nègres ; m Marguerite Lachenais Baldy

### 2.6 Susanne REculÉ

o 11/12/1752 b 04/03/1753 Cayes Jacmel ; p Benoît Bonjean; m Marguerite Robert, tous habitants de cette paroisse

+ 12/12/1754 Cayes Jacmel ; environ 2 ou 3 ans

### 2.7 Geneviève REculÉ

a quitté la colonie avant 1778 (E 15) : probablement « Suzanne Reculès » (on lui aurait donné en famille le prénom de sa sœur décédée un mois après sa naissance), arrivée à Bordeaux le 09/07/1776 avec Pierre Baldy

o 30/11/1754 b 05/03/1755 Cayes Jacmel ; p Jean Bezé ; m Marguerite Guérin

### 2.8 Barthélemy REculÉ

o ca 1756

avait quitté le pays avant 1778 (E 15)

+ 21/06/1786 Cayes Jacmel, chez le nommé Lapierre, habitant du quartier ; 30 ans ; signature Baldy

(+) lieu dit du Prêcheur, quartier Saltrou

## 3 Geneviève LACHENAIS

o 15/04 b 04/06/1724 Les Cayes de Jacmel ; p Sieur Jean Loyate ; m Geneviève Cochar  
+ 25/10/1784 Cayes Jacmel ; veuve Bourdier, 61 ans environ

ax /1746 Bernard **MAIGNON**, chirurgien de Guyenne (E 15)

o ca 1720 **Sauveterre** en Courayral (?) **diocèse de Tarbes** (Hautes-Pyrénées, 65)

+ 10 (+) 11/11/1756 Cayes Jacmel, habitant du quartier, 36 ans

(+) dans l'église à main gauche en entrant

nota : Pierre Maignon, probablement son frère aîné, natif de Sauveterre diocèse de Tarbes, meurt à 46 ans sur l'habitation du sieur Potier le 12/08/1764

bx 1757 (jour et mois oubliés : entre le 27/09 et le 16/10) Les Cayes de Jacmel, Jean

**BOURDIER**, économe chez Mme Galand (E 15), fils de Louis, marchand de la ville de Nantes, et + Marie DUVALLE

o ca 1730 **Nantes**

+ 24/04/1771 Cayes Jacmel, sur son habitation, environ 40 ans

d'où :

### 3a.1 Marie Geneviève MAIGNON

o 01 b 07/04/1746 Cayes Jacmel ; p Jean Lachenais. M Marie Taureau

+ 1778/, hors de Saint-Domingue (E 15) : débarquée à Bordeaux le 09/07/1776 avec Pierre Baldy et Suzanne Reculès

x Mr MONTIER, européen (E 15)

+ 1778/, hors de Saint-Domingue (E 15)



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### 3a.2 Bernard MAIGNON

o 17/06 b 26/08/1747 Cayes Jacmel ; p Jean Lachenet ; m Elisabeth Fouché (et signatures Reculé, Hugues)

+ 23 (+) 24/02/1777 Cayes Jacmel ; sang mêlé décédé sur l'habitation de la veuve Bourdier sa mère, environ 28 ans

### 3a.3 Jacques MAIGNON

b (suppléé) 30/11/1751 Cayes Jacmel ; (acte incomplet, parrain oublié) m veuve Baldy

### 3a.4 Joseph MAIGNON

o 17/11/1752 b 12/04/1753 Cayes Jacmel ; p Joseph Pugens; m Marie Catherine Reculés

+ 28/11/1759 Cayes Jacmel ; environ 7 ans

(+) dans l'église du côté de l'épître

### 3a.5 Geneviève Joseph MAIGNON

o 08/11/1754 b 26/01/1756 Cayes Jacmel ; p Joseph Hugues; m Marguerite Rabot épouse de Mr Guerin, habitant de cette paroisse

### 3a.6 George MAIGNON

o 04/11/1755 b 26/01/1756 Cayes Jacmel ; p George Borde, maître chirurgien; m Marguerite Guérin épouse de Mr Hugues, habitant de cette paroisse

### 3b.1 Jean BOURDIER

o 01/07 b 27/08/1758 Cayes Jacmel ; p Pierre Charles Avril Poitier ; m dame Marguerite Lachenais épouse de Mr Poitier, aussi habitant de cette paroisse

### 3b.2 Marie Catherine BOURDIER

o 28/01 b 17/03/1760 Cayes Jacmel ; p Joseph Reculé, habitant de Jacmel ; m Mme Marie Catherine Lachenais épouse dudit sieur Reculé

x 06/02/1785 Cayes Jacmel, Jean Pierre BRUNET, habitant aux Cayes, fils d'Alexandre et Marie Anne ROGAK

o **Lescure** diocèse de Couseran (**Ariège**, 09)

### ?? 4 Agathe LACHENAIS

(non citée dans les témoignages ; pas de baptême trouvé)

mère naturelle de

#### 4.1 Jean LACHENAIS

o 10/1769 b 21/01/1770 Cayes Jacmel ; âgé de 3 mois, fils naturel d'Agathe Lachenais et d'un père inconnu ; p Pierre dit Bosdy ; m Marie Pujos, mulâtre et mulâtresse libres de cette paroisse

## **Les BOURJOLY**

### 1 Louis BOURJOLI (BOURJOLY)

habitant au quartier de Fel (ou Sel ?), aux Cayes de Jacmel : le quartier de Sel ou Selle aux Cayes de Jacmel n'est pas répertorié par Moreau de Saint-Méry ; en revanche la Montagne de la Selle sépare au nord les Cayes de Jacmel de la Croix des Bouquets et au pied de cette montagne il y a le canton de Fel <sup>8</sup>

« fils naturel de M. Louis Bourjoli » (Louis LE PAYS de BOURJOLY o 14/06/1673 Le Lude, + 27/06/1746 Les Cayes du Fond ? <sup>9</sup>)

o ca 1698

---

<sup>8</sup> Description de la Partie française de Saint-Domingue, Moreau de Saint-Méry, p. 1138-1139.

<sup>9</sup> CGHIA 29 p. 250-253.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

+ 24 (+) 25/01/1754 Cayes Jacmel, Sieur Louis Bourjoli, environ 56 ans, habitant du quartier de Selle ; déclaré par son gendre Thomas

x 10/01/1728 Cayes Jacmel, Marie Bernard Françoise LACOUR, fille de Bertrand et Marie Rose FICHÉ

o ca 1709

+ 17 (+) 18/04/1754 Cayes Jacmel, veuve, environ 45 ans, habitante à Selle  
d'où :

### 1 Marie Rose BOURJOLY

o 08/08 b 05/12/1731 Cayes Jacmel ; (p oublié) ; m Marie Bernard épouse du sr Gaumont

x /1754 Philippe **THOMAS**

### 2 Louis BOURJOLY

o ca 1732

+ 26 (+) 27/05/1768 Cayes Jacmel, habitant à La Tanière du Normand, environ 36 ans mineur au mariage, sous l'autorité de Philippe Thomas son curateur  
mariage après sommations respectueuses par Mr Le Berton, notaire royal, 20, 21 et 22/01/1756

x 27/01/1756 Cayes Jacmel, Marie Catherine THOMAS, fille de Philippe et Marguerite LAMES (ou LANU)

o /1731 (majeure au mariage)

bx 02/01/1774 Cayes Jacmel, Sr Jean **RAIMOND**, d'Aquin, fils de + Pierre et Marie BÉCASSE

d'où (fille unique ?)

#### 2.1 Louise Adélaïde BOURJOLY

o 22/08 b 09/11/1756 Cayes Jacmel ; p François Merlet; m Marie Rose Bourjoly  
+ 10/03/1832 Pelissanne (Bouches du Rhône, 13) ; environ 78 ans

x 03/09/1770 Cayes Jacmel, **Pierre BALDY**, habitant de la paroisse, fils de Philippe et Marguerite **LACHENAIS**

o 29/07 b 15/12/1742 Cayes Jacmel

+ ca 1800

### 3 Marie Anne BOURJOLY

b 10/04/1735 Cayes Jacmel ; p Pierre Le Bossu ; m Marie Louise Boucherot

ax 17/01/1756 Cayes Jacmel, Pierre André MODÉ, fils de Pierre, habitant du quartier de Fel, et dame Barbe DROUET

o Cayes Jacmel

bx 16/11/1767 Cayes Jacmel, Louis **TEISSÈRE**, négociant à Jacmel, fils d'Hilaire et Madeleine DUJARDIN

o ca 1727 Marseille, Notre Dame des Accoules (40 ans au mariage)

ax Madeleine NOLAN

### 4 Marthe BOURJOLY

o 17/11/1737 Cayes Jacmel ; environ 4 mois ; p Pierre Boinot, habitant au même quartier ; m Marie Rose Bourjoly, sœur

### 5 Marthe Brigitte BOURJOLY

b 13/12/1749 Cayes Jacmel ; p Antoine Granette ; m Marthe Angélique Oudaille

x 31/01/1766 Cayes Jacmel, Jean **AULY**, fils de Louis, habitant à Baynet, et Marie de ROSIER

o ca 1743 Baynet (22 ans au mariage)

F/12/2756, secours aux colons réfugiés, BALDY (BOURJOLY veuve)

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Le 20 avril 1816, certificat du maire de Pelissanne : Louise Adélaïde Bourjoly veuve Baldy est domiciliée en cette ville depuis 1777 et n'y possède qu'une propriété rurale d'une valeur de 6 000 francs, recueillie de la succession de son mari, dont elle doit le prix intégral et dont les intérêts excèdent le revenu. Elle a été obligée de vendre la presque totalité de son mobilier. Elle a avec elle deux demoiselles, Marie Fortunée Zoé, 31 ans, et Théotiste Baptistine Adélaïde, 23 ans.

Le dernier certificat de vie est du 12 février 1832 ; elle a alors 84 ans.

La même année les deux filles disent que leur mère est morte le 10 mars, qu'elle avait obtenu un secours annuel de 396 francs reçu tous les deux mois par mandat de 66 francs. Elles demandent la substitution des secours en leur faveur car elles n'ont reçu que « *une partie du 1<sup>er</sup> cinquième de leur indemnité* » que les frais et dettes ont presque absorbé.

Le ministère leur répond le 26 mai que « *les enfants n'étant pas reconnues propriétaires à Saint-Domingue par le titre primitif, ceci aux termes d'une décision réglementaire du 19 février 1811* », elles doivent se pourvoir devant le département de la marine. En attendant on leur paiera les secours échus au jour du décès de leur mère.

Liquidation de l'Indemnité de Saint-Domingue  
1831

### **Cayes de Jacmel**

anciens propriétaires **BALDY (Pierre) et BOURJOLLY (Louise Adélaïde)** son épouse  
ayants droit : BALDY Marie Fortunée Zoé et Adélaïde Baptistine épouse Rondon  
habitation Baldy en indigos, coton, place à vivre ;  
cafétérie Le Paradis ;  
cafétérie Le Bélvédère  
171 450 x 2

En outre **BOURJOLLY (Louise Adélaïde) veuve BALDY** (seule Bourjoly citée dans l'indemnité) est ayant droit en 1832 avec d'autres à :

### **Aquin**

Anciens propriétaires : RAYMOND (François) et CHALLE (Louise Françoise) son épouse  
20 ayants droit à divers titres  
Cotonnerie Raymond (14 535 au total)

### **Baynet**

Ancien propriétaire : Benoist Venant MIDY  
2 ayants droit chacun pour moitié de l'ancien propriétaire  
2 terrains à Baynet juridiction de Jacmel (2 437, 50 x 2)

### **Cayes de Jacmel**

Anciens propriétaires : BOURJOLLY Rose veuve THOMAS (et autres)  
Plusieurs ayants droit dont : BOURJOLLY (Louise Adélaïde) veuve BALDY, héritière de sa tante  
cafétérie Thomas au Marigot (544)

Sources :

Dossier BALDY E 15, consultable sur iREL, vues 51-102 (nota : le dossier est folioté de 1 à 37 mais la numérisation a été faite en désordre).

Dossier E 142 Lachenay (Jean-Baptiste) lieutenant de milice aux Cayes et Thoreau (Marie Catherine) sa veuve : seulement leurs extraits de décès en 1753 et 1757.

Registres paroissiaux de Saint-Domingue, site iREL.

F/5b/ Passagers

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Liquidation de l'Indemnité de Saint-Domingue  
F/12/2756, secours aux réfugiés, dossier Bourjoly veuve Baldy

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)